

Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire RTE

La plateforme de l'Union des transports publics
 pour la technique et l'exploitation des systèmes
 de chemins de fer



Sommaire

UTP – L'Union des transports publics	2
RTE – la plateforme de compétences pour la technique et l'exploitation des chemins de fer suisses	3
Les tâches du RTE	4
Le financement du RTE	5
La structure du RTE	6
Publication et caractère contraignant des réglementations RTE	7
Actualisation des réglementations RTE	8
Informations supplémentaires	9

Après une phase de conception et de développement, l'«Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire», une prestation de l'UTP, a désormais atteint sa phase de consolidation, et fait partie intégrante du paysage ferroviaire suisse.

Les entreprises de chemin de fer sont responsables de l'exploitation rationnelle et sûre de leur infrastructure et de leurs véhicules. Cette responsabilité leur incombe aussi bien à l'égard des clients qu'à l'égard de leurs collaborateurs et des autorités. Elle est clairement stipulée par la législation, qui précise les tâches y relatives dans la Loi sur les chemins de fer et dans les ordonnances correspondantes. La planification, la mise en projet, la construction et les transformations, l'exploitation et l'entretien des installations de chemins de fer et des véhicules doivent ainsi respecter les prescriptions souveraines ainsi que les règles déterminantes de la technique.

Ces tâches pourraient être effectuées par chaque entreprise à sa manière. Les chemins de fer suisses ont cependant décidé de les mener à bien ensemble. Sous l'égide de l'Union des transports publics (UTP), et en collaboration avec l'OFT, ils ont ainsi, en l'an 2000, initié le projet RTE. Celui-ci a été conçu dès le départ comme une référence à la fois minimale et pratique, élaborée en fonction des exigences de ses utilisateurs. Comme telle, elle présuppose une formation et une expérience correspondante. Cette approche a fait ses preuves, et le RTE s'avère être la bonne manière de documenter le travail lié à la technique ferroviaire.

Le développement des réglementations suivant un système de milice, avec publication finale par l'UTP, a lui aussi fait ses preuves, et je souhaite remercier cordialement ici tous ceux qui ont contribué à la réussite du RTE. La présente brochure représente une étape importante, dont je me réjouis: elle donne un aperçu de tous les aspects essentiels du RTE.

Ueli Stüchelberger
Directeur de l'UTP

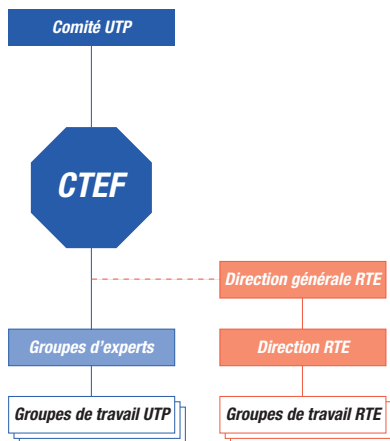
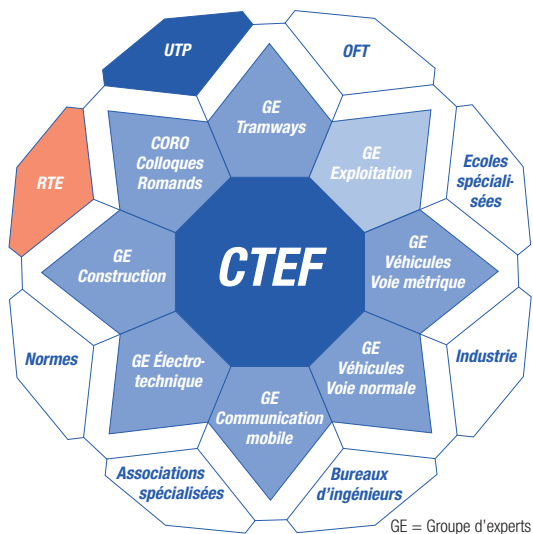
UTP – L'Union des transports publics

L'Union des transports publics est l'association faitière des entreprises de transports publics suisses, dont elle défend les intérêts auprès des autorités et du monde politique comme auprès du public. Entre autres prestations, l'UTP publie notamment l'Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire des chemins de fer suisses (RTE).

Via la commission Technique et exploitation ferroviaire (CTEF), l'Union s'assure des connaissances des entreprises membres en matière de systèmes de technique ferroviaire, elle développe ces connaissances et contribue à leur diffusion.

En dix ans, le RTE s'est établi comme une plateforme essentielle pour le savoir spécialisé propre aux chemins de fer. Il constitue pour les spécialistes des chemins de fer un outil efficace, et une aide précieuse dans le travail quotidien.

Réseau de relations et organisation CTEF/RTE



RTE – la plateforme de compétences pour la technique et l'exploitation des chemins de fer suisses

Professionnalisme

Dès le départ, l'Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire RTE a été conçu «par les spécialistes, pour les spécialistes». Cette devise préside à son développement.

Proximité avec la pratique

«De la pratique, et pour la pratique» constitue la seconde devise du RTE.

Prise en compte des coûts

Des solutions pratiques et qui ont fait leurs preuves permettent d'effectuer des standardisations judicieuses – ce qui permet à nouveau de réduire les coûts.

Ouverture

L'Ouvrage de référence commun des chemins de fer suisses est toujours ouvert aux nouveaux besoins et aux nouvelles technologies.

Avantages pour les entreprises de chemins de fer et leurs collaborateurs

En collaborant à la réalisation du RTE, les entreprises de chemins de fer peuvent l'influencer de manière durable, et être ainsi d'une grande aide pour leurs collaborateurs.

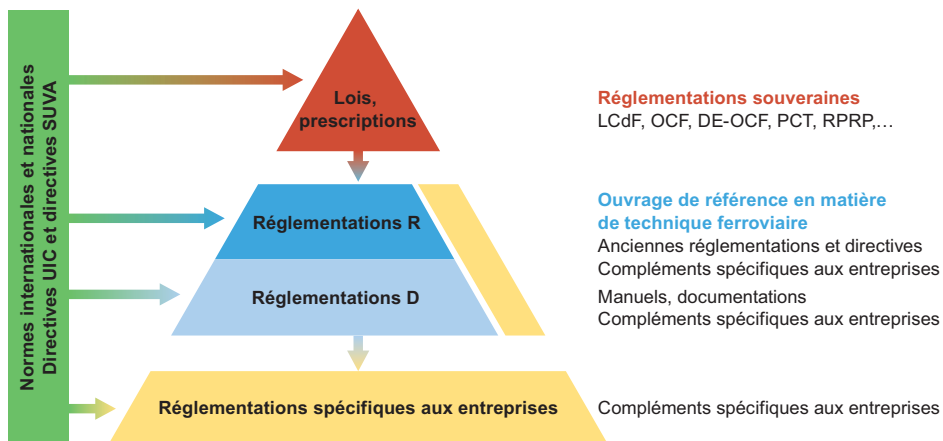
Les tâches du RTE

L'ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire RTE rassemble les connaissances techniques et l'expérience des spécialistes suisses des chemins de fer. En les publiant, elle fixe ces connaissances, et en assure la diffusion. Les documents sont en règle générale réexaminés, et adaptés au besoin, tous les 3 à 5 ans.

Le RTE précise et complète les prescriptions souveraines et contient des réglementations d'application pour leur mise en pratique.

Les réglementations RTE suivent exactement les prescriptions souveraines correspondantes ainsi que les normes nationales et internationales.

Intégration du RTE dans les normes/précriptions



Le financement du RTE

Ouvrage commun des chemins de fer suisses, de l'OFT et de l'UTP, le RTE est également financé en commun.

Les coûts pour le développement de nouvelles réglementations sont pris en charge par les entreprises de chemins de fer, l'OFT et l'UTP, suivant une clef de répartition.

Les coûts liés à l'actualisation de réglementations existantes sont pris en charge par les entreprises de chemins de fer et l'UTP.

Si des modifications d'arrêtés souverains rendent des actualisations nécessaires, l'OFT participe aux frais.

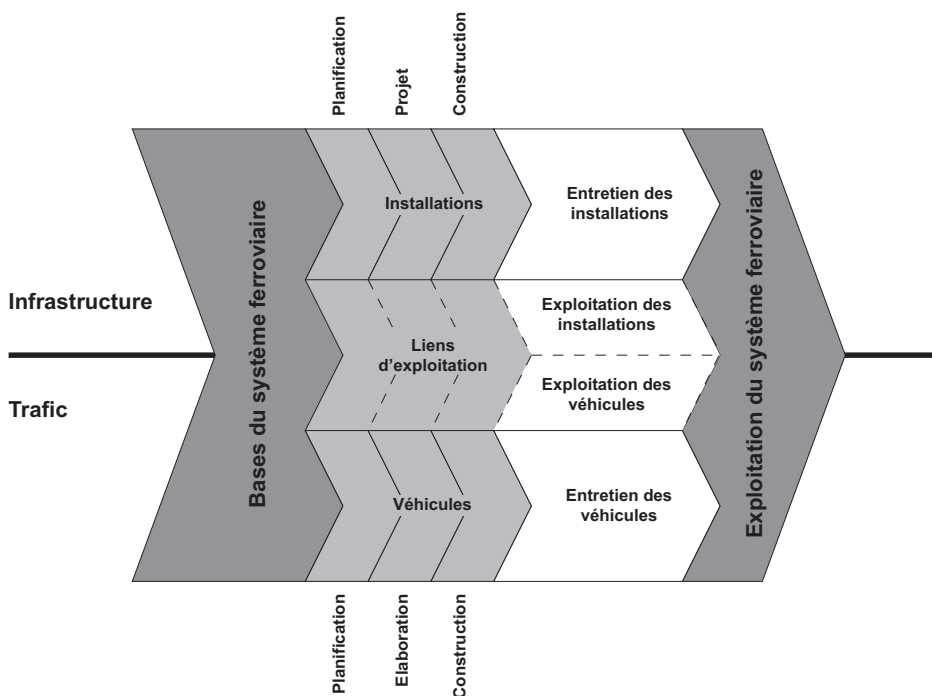
Les recettes dégagées par la vente des réglementations (ventes au numéro et abonnements) sont réutilisées à 100 % pour le développement de l'ouvrage de référence.

La structure du RTE

Les chemins de fer constituent un univers complexe et fonctionnent uniquement par l'interaction entre des systèmes roulants et fixes. Pour la planification, la mise en projet, la construction et l'entretien des installations fixes de l'infrastructure et des véhicules, des prescriptions et des réglementations sont nécessaires. Elles sont également nécessaires pour la gestion de détail de l'exploitation ferroviaire, dans le trafic régulier comme dans les situations exceptionnelles.

La structure de l'Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire suit cette systématique, et est également ouverte au traitement de toutes les questions de technique ferroviaire qui intéressent plusieurs entreprises.

Technique des systèmes ferroviaires



Publication et caractère contraignant des réglementations RTE

Publication

Après la validation et la publication d'une réglementation RTE par l'UTP, celle-ci doit être promulguée, dans son entier ou partiellement, par les différentes entreprises de chemins de fer. L'UTP recommande à ses membres d'adopter intégralement les documents nouveaux ou actualisés, et de déclarer ceux-ci obligatoires au sein de l'entreprise.

Si cela est nécessaire, des écarts par rapport aux processus proposés peuvent être réglés dans une annexe B spécifique à l'entreprise. Il revient aux entreprises d'établir et de tenir à jour cette annexe.

Les entreprises s'assurent finalement de la bonne application des réglementations. Elles informent en conséquence leurs collaborateurs ainsi que les collaborateurs de leurs fournisseurs et des tiers qu'elles mandatent.

Caractère contraignant des réglementations RTE

Le respect des réglementations RTE n'est pas obligatoire pour les entreprises de chemins de fer de l'UTP. L'application de ces documents fournit cependant l'assurance que la mise en projet, la construction ou les transformations, l'exploitation et l'entretien des installations et des véhicules sont bien conformes aux prescriptions souveraines et à l'état de la technique.

Les entreprises qui s'écartent de ces réglementations doivent s'assurer elles-mêmes de la conformité de leur pratique.

Actualisation des réglementations RTE

L'Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire RTE ne remplit sa fonction que si les différents documents qui le composent sont tenus à jour conformément à l'état de la technique. Un ouvrage de référence qui n'est pas tenu à jour et régulièrement développé devient rapidement désuet et inutile.

Pour garantir l'actualité des différentes réglementations, les documents sont réexaminés de manière régulière, en général tous les 3 à 5 ans. On vérifie alors que la réglementation respecte toujours les prescriptions souveraines, et corresponde toujours à l'état de la technique. On remédie également aux éventuelles lacunes signalées par les utilisateurs, et on intègre le cas échéant les nouveautés qui s'imposent.

En fonction de l'étendue des adaptations, le document est par la suite entièrement retravaillé, partiellement révisé, adapté ou uniquement corrigé.

Informations supplémentaires

www.utp.ch/Publications/Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire – Vue d'ensemble des réglementations RTE publiées et des projets en cours

Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire: R RTE 10000 – Elaboration, approbation et publication de réglementations RTE avec les annexes D RTE 10100, 10300, 10500, 10700, 10900; édition du 22 juin 2007, resp. du 14 novembre 2007 (annexes)

Ulrich Weidmann, Robert Leemann: «Das Regelwerk Technik Eisenbahn – eine zukunftsweisende Plattform für Eisenbahn-Fachleute»
Schweizer Eisenbahn-Revue 7/2006, p. 362–365

Ulrich Weidmann, Robert Leemann: «Das Regelwerk Technik Eisenbahn – ein Zwischenstand»
Schweizer Eisenbahn-Revue 10/2008, p. 524–526

Accès au RTE

Tiers: www.vss.ch/e-shop, payant, abonnement à prix normal ou achat au numéro

Membres amis de l'UTP: www.vss.ch/e-shop, abonnement à prix réduit ou achat au numéro

Collaborateurs des entreprises de chemins de fer: Extranet de l'UTP, gratuit

Collaborateurs des CFF: Intranet des CFF, Ouvrage de référence, gratuit

Contacts

CFF Infrastructure

Robert Leemann, directeur général du RTE, robert.rl.leemann@sbb.ch

UTP, Technique ferroviaire

Max Hohl, max.hohl@utp.ch;

Urs Walser, urs.walser@utp.ch



Verband öffentlicher Verkehr
Union des transports publics
Unione dei trasporti pubblici

Dählhölzliweg 12
3000 Berne 6
Tél. +41 (0)31 359 23 23
Fax +41 (0)31 359 23 40